



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

N° C15_01_2026_10 - Modification du tableau des emplois permanents de droit privé (SPIC) - Direction du cycle de l'eau

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	14	63	27

Pour : 63	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, LAMBIN Corinne, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LABROUSSE Christophe, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, RACINE Eric, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à BAUDON Christian), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), PICHON Gilles (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Modification du tableau des emplois permanents de droit privé (SPIC) - Direction du cycle de l'eau

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),

Vu l'accord d'établissement du Service Public Industriel et Commercial SPIC portant sur l'organisation du travail, la gestion de la maladie, des régimes de retraite, de la prévoyance, de la mutuelle et des autorisations spéciales d'absences, le dialogue social, la structure des rémunérations et la gestion des astreintes du 28 février 2025,

Vu le code du travail,

Suite à la démission d'un agent public occupant les fonctions de technicien en assainissement collectif, la direction du cycle de l'eau propose de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité du service.

Il est rappelé que les missions relevant de l'assainissement sont exercées, depuis le 1er janvier 2020, dans le cadre d'un service public industriel et commercial (SPIC). En conséquence, le recrutement afférent à ce poste relève du droit privé, et plus particulièrement des dispositions du Code du travail.

Dans ce cadre, le poste a été ajusté afin de correspondre aux classifications prévues par la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147). Il est ainsi positionné au groupe III, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du 12 avril 2000 de ladite convention.

Au regard de cette classification, le poste de technicien en assainissement collectif correspond à des missions qualifiées consistant en la réalisation d'opérations à combiner en vue d'atteindre des objectifs définis. Les activités sont exercées en autonomie, avec une responsabilité directe sur les résultats, sous réserve d'un contrôle par étapes assuré par le supérieur hiérarchique.

Conformément aux articles L. 1211-1 et suivants du Code du travail, le recrutement sera effectué par la voie d'un contrat à durée indéterminée (CDI), à pourvoir à compter du 1er février 2026. La rémunération sera fixée conformément aux dispositions applicables au groupe III - technicien d'exploitation de la convention collective IDCC 2147.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création des emplois permanents de droit privé de technicien assainissement collectif, à pourvoir en contrat à durée indéterminée au sein de la direction du cycle de l'eau, selon les modalités visées ; les crédits étant prévus au budget annexe assainissement collectif de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président